



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20220329-DBC20220329_02-DE
Reçu le 07/04/2022
Publié le 07/04/2022

N° DBC 20220329-02

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2022 à 13H

Date de la convocation : 22 mars 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 29 mars 2022 à 16h, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Bernard VIGNAUD, Frédéric CHONIER, Jean-Pierre DUBOST, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Hélène BOUDON, Martine MUNOZ, Pierre ROZE, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Didier ROMEUF.

Membres ayant donné pouvoir :

Membres du Bureau absents excusés : Olivier CHAMBON, Jean-Éric GARRET, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Didier CORNET, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN. Serge THEALLIER Georges LOPEZ, Patrick SAUZEDDE, Philippe BLANCHOZ.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**ATTRIBUTION DES MARCHÉS SUIVI ANIMATION
OPAH MULTISITES ET PIG DE THIERS DORE ET MONTAGNE**

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu les statuts de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, et notamment sa compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n° 20220201-12 relative à la nouvelle organisation des dispositifs Habitat ;

Dans le cadre de la mise en place de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) multi-sites sur les centres bourgs de COURPIERE, PUY-GUILLAUME et LA MONNERIE LE MONTEL, et du Programme d'Intérêt Général (PIG) sur le territoire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, deux consultations ont été lancées pour la mission de suivi-animation de l'opération sur les 5 années du dispositif.

AR Prefecture

063-200070712-20220329-DBC20220329_02-DE
Reçu le 07/04/2022
Publié le 07/04/2022

Cette prestation consiste à animer l'opération (communication, réseau de partenaires et de professionnels), accueillir, informer et conseiller les habitants dans leur projet, accompagner les habitants dans leur montage de dossier de subvention (technique et financier) et accompagner les personnes en difficulté dans leur logement notamment dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne.

Pour l'OPAH multi-sites :

L'estimation de la prestation est évaluée à 230 950 € HT.

Une offre a été reçue : SOLIHA LOIRE PUY-DE-DÔME.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le jeudi 17 mars à 10h30. Après analyse des offres, il a été décidé de négocier jusqu'au vendredi 25 mars 2022. La Commission d'Appel d'Offres s'est à nouveau réunie le lundi 28 mars à 10h30.

Après analyse, la CAO décide de retenir l'offre mutualisée de Soliha pour un montant total de 217 435,00 € HT.

Pour le PIG TDM :

L'estimation de la prestation est évaluée à 457 150 € HT.

Une offre a été reçue : SOLIHA LOIRE PUY-DE-DÔME.

La Commission d'Appel d'Offres(CAO) s'est réunie le jeudi 17 mars à 10h30. Après analyse des offres, il a été décidé de négocier jusqu'au vendredi 25 mars 2022. La Commission d'Appel d'Offres s'est à nouveau réunie le lundi 28 mars à 10h30.

Après analyse, la CAO décide de retenir l'offre mutualisée de Soliha pour un montant total de 326 255,00 € HT.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la décision de la Commission d'Appel d'Offres pour les marchés de suivi-animation pour l'OPAH multi-sites et le PIG de TDM ;
- **Accepte l'offre de SOLIHA LOIRE PUY DE DÔME** pour le suivi-animation de l'OPAH multi-sites pour un montant total de 217 435 € HT ;
- **Accepte l'offre de SOLIHA LOIRE PUY DE DÔME** pour le suivi-animation du PIG TDM pour un montant total de 326 255 € HT ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 21

Membres présents : 21

Membres représentés : 0

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 21


Pour : 21

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

